



BILLETS ACCEPTÉS : 5, 10 ET 20 € UNIQUEMENT * .
PIÈCES ACCEPTÉES : 10, 20 ET 50 CTS, 1 ET 2 €.



PENSEZ À FAIRE L'APPOINT



* Selon l'article L112-5 Code Monétaire et Financier, il appartient au passager de faire l'appoint

